

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Date de diffusion : Lundi le 2 février 2009

Personne-ressource : Marie Bordeleau, directrice des communications intérimaire, ACARR
416 964-1260, poste 226, marie.bordeleau@acpm.com

Réaction de l'ACARR à la publication du rapport du Comité de révision des pensions de Nouvelle-Écosse

Lundi le 2 février 2009 – L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est très heureuse que le Comité de révision des pensions de Nouvelle-Écosse, chargé de revoir les normes applicables aux régimes de retraite en vigueur dans cette province, se soit acquitté du mandat qui lui avait été assigné et ait présenté au gouvernement de Nouvelle-Écosse son rapport très attendu concernant la réforme de la retraite dans cette province. Comme pour les rapports émis par le Comité conjoint de spécialistes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario, l'ACARR étudiera avec grand intérêt le rapport du Comité de Nouvelle-Écosse au cours des prochains jours.

Comme beaucoup d'autres intervenants, l'ACARR a participé de près au processus d'examen du Comité, exprimant son point de vue sur la réforme de la retraite par l'intermédiaire de présentations écrites et orales.

« Le président Bill Black, ainsi que ses co-panélistes, Ronald Pink et Dick Crawford, méritent des éloges pour leurs efforts inlassables afin d'aborder les questions difficiles touchant le système de retraite de la Nouvelle-Écosse », souligne Scott Perkin, président de l'ACARR. « Nous encourageons le ministre du Travail et Développement de la main-d'œuvre de Nouvelle-Écosse, dont relèvent les régimes de retraite, à entamer des discussions plus approfondies avec les intervenants afin de faire progresser la réforme de la retraite dans sa province. »

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite est le porte-parole informé des promoteurs de régimes de retraite, de leurs administrateurs et de leurs fournisseurs de services. Fondé il y a plus de 30 ans, l'organisme s'est bâti une réputation solide d'ardent défenseur de l'établissement d'un système de revenu de retraite efficace et entièrement viable au Canada.

Les membres individuels et institutionnels de l'ACARR proviennent de nombreux secteurs d'activité. Ils représentent environ trois millions de participants de plus de 300 régimes de retraite, dont l'actif total dépasse 300 milliards de dollars.

L'ACARR appuie sa vision de la mise en place d'un système de revenu de retraite de classe mondiale au Canada en défendant les principes suivants :

- Clarté de la législation, des règlements et des instruments de revenu de retraite;
- Prise en compte équilibrée des intérêts de tous les intervenants;
- Excellence dans la gestion et l'administration des régimes.